



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 028-200084531-20250505-DELIB4_05052025-DE

Date de transmission de la convocation 30 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Francis DE KONINCK a été nommé secrétaire de séance.

TARIFS GARDERIES (délibération n°4-05/05/2025)

Thierry CARLIER informe le Conseil Municipal que la commission scolaire propose d'augmenter les tarifs des garderies comme suit :

- 35 € garderie du matin au lieu de 25 €
- 45 € garderie du soir au lieu de 35 €
- D'appliquer une pénalité de 5 € par jour et par enfant en cas de non-respect des horaires indiqués par les parents sur la fiche d'inscription.

Après un large débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des garderies pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

- 35 € garderie du matin
- 45 € garderie de soir
- D'appliquer une pénalité de 5 € par jour et par enfant en cas de retard sur l'horaire indiqué sur la fiche d'inscription

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/05/2025 et de la publication le 14/05/2025. Fait à ARCISSES, le 14/05/2025.
Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

